





Actualités 2020 et recueil d'expériences sur la gestion alternative des cimetières



Préambule

Ce « recueil d'expériences sur la gestion alternative des cimetières » a été rédigé en remplacement du comité de pilotage « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages » et de la réunion technique sur la gestion alternative des cimetières, initialement prévus le jeudi 5 novembre 2020.

Dans un contexte d'état d'urgence sanitaire lié à l'épidémie de COVID-19, ces rencontres ont dû être annulés et n'ont pu être reportés en 2020.

Ce recueil vise à présenter les éléments qui auraient été évoqués à l'occasion de ces rendezvous.

Remerciements



Loiret Nature Environnement et FREDON Centre-Val de Loire remercient le **Conseil Départemental du Loiret** pour le soutien accordé pour la réalisation de ces rendez-vous et donc du présent recueil.

Cet appui a permis l'élargissement de cette diffusion, des 74 communes initialement engagées dans la charte « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages », aux 325 communes du Loiret.

Nos remerciements vont également aux élus et aux services municipaux de la Ville de Saint-Jean de Braye, qui aurait dû accueillir ces rendez-vous pour le partage de leur expérience dans la gestion alternative de leurs espaces publics.



Nous remercions enfin les villes de Lorcy, Saint-Germain des Prés et de Saint-Pryvé Saint-Mesmin pour le retour d'expérience sur la gestion alternative de leurs cimetières.

Loiret Nature Environnement

Pascal Veronneau – Coordinateur des projets développement durable et zéro pesticide 64 route d'Olivet - 45100 Orléans - 02 38 56 90 64 – pveronneau@lne45.org

FREDON Centre-Val de Loire

Magali Gal – Responsable Pole Environnement 13 avenue des Droits de l'Homme – 45921 Orléans cedex 9 – 02 38 42 13 92 – magali.gal@fredon-centre.com



Edito

15 ans d'engagement...

En 2005, une poignée de bénévoles de LNE a décidé d'apporter sa contribution à une amélioration de la santé de nos concitoyens en mettant sur pied l'opération OBJECTIF ZÉRO PESTICIDE DANS NOS VILLES ET NOS VILLAGES avec FREDON Centre-Val de Loire. Les chiffres alarmant des teneurs de polluants dans les eaux de surfaces et les problèmes d'alimentation en eau de certains territoires nous ont poussé à imaginer une charte d'engagement des communes qui devaient à l'époque choisir un quartier pilote pour des essais et une mise en pratique des solutions alternatives au tout chimique.

Avec le recul nous pouvons parler d'un franc succès puisque « OZP » s'est décliné en plusieurs autres opérations comme l'évènement annuel « Bienvenue dans mon jardin au naturel », le concours « Artistes en herbe », le Défi Mon jardin au naturel, ou encore l'opération « Jardiner au naturel » en direction des jardineries.

Parallèlement les associations de notre fédération régionale FNE Centre-Val de Loire nous ont emboîté le pas.

Une seule donnée régionale qui souligne ce succès : plus de 300 communes engagées dans la charte à la promulgation de la loi Labbée en 2017.

Les communes pionnières - qu'elles soient ici remerciées - ont fait davantage chaque année et bon nombre d'entre elles sont arrivées à des pratiques très vertueuses et respectueuses de la nature et des humains.

Ce travail partenarial entre les communes engagées, FREDON Centre-Val de Loire et LNE a permis d'expliquer au plus grand nombre l'intérêt et l'avantage d'adopter de telles pratiques, de travailler sur les plans de gestion différenciée, d'arrosage durables et de proposer aux équipes techniques grandes ou petites des rencontres régulières. Chaque fois les échanges étaient très fructueux, chacun avait à cœur de montrer les progrès faits sans éluder les point d'achoppement.

Les différents outils mis à disposition des communes et de leurs habitants ont accompagné chaque stade d'avancement et les changements de pratiques pour la santé de tous.

Le recueil qui vous est proposé ici prolonge notre - votre engagement car nous le savons il reste malgré tout encore du travail sur cette thématique sensible.

Nous remercions le Conseil Départemental du Loiret de nous permettre de prolonger cette action avec vous via l'édition de cette plaquette en vue de préparer avec vous une nouvelle réglementation attendue pour le 1er juillet 2022.

Par Didier Papet Co-Président de Loiret Nature Environnement



Sommaire

1.	Bila	nn de l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages »	» 5
	1.1	Historique	5
	1.2	Outils de sensibilisation	6
	1.3	Bienvenue dans mon jardin au naturel – WE portes-ouvertes	7
2.	Act	ualités sur les pesticides	8
	2.1	Evolution des consommations de pesticides en 2018 et 2019	8
	2.2	Interdiction des néonicotinoïdes	9
	2.3	Zones de Non Traitement (ZNT)	. 10
	2.4 phytop	Projet de modification de l'arrêté du 4 mai 2017, relatif à l'utilisation des produits pharmaceutiques	. 11
	2.5	Condamnation de Monsanto/Bayer	. 12
3.	La g	gestion sans pesticide des cimetières	.13
	3.1	Première étape : le diagnostic	. 13
	3.2	Acceptation de la végétation spontanée	. 13
	3.3	Méthodes préventives : exemples d'aménagements	. 14
	3.4	Méthodes curatives	. 15
	3.5	Communication	. 15
4.	Ret	ours d'expériences	.17
	4.1	Lorcy	. 17
	4.2	Saint Germain des Prés	. 20
	4.3	Saint Jean de Braye	. 24
	4.4	Saint Pryvé Saint Mesmin	. 26



1. Bilan de l'opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages »

1.1 Historique

Loiret Nature Environnement et FREDON Centre-Val de Loire ont collaboré à partir de janvier 2005 pour élaborer un projet local de réduction des pesticides à destination des communes du Loiret qui deviendra peu à peu "Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages".

Cette opération visait à accompagner les communes qui ne voulaient plus utiliser de pesticides sur les espaces communaux, permettant ainsi :

- la préservation de l'environnement
- l'augmentation de la biodiversité
- l'amélioration et la protection de la santé des citoyens et des agents techniques en charge de l'entretien de la commune

Entre 2006 et 2018, 74 communes du Loiret se sont engagées officiellement sur la voie du zéro pesticide en signant la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages », avec le soutien financier de partenaires publics (ARS Centre-Val de Loire, Région Centre-Val de Loire, Conseil Départemental du Loiret, Agence de l'Eau Loire Bretagne et Agence de l'Eau Seine Normandie) et privés (Lyonnaise des Eaux, Fondation Nature et Découvertes, Fondation Norauto).



Carte des 74 communes signataires de la charte « Objectif zéro pesticide dans nos villes et villages »



1.2 Outils de sensibilisation

Dans le cadre de cette opération « Objectif Zéro Pesticide dans nos villes et villages », de nombreux outils de communication ont été édités par Loiret Nature Environnement et FREDON Centre-Val de Loire pour sensibiliser les habitants au changement des pratiques d'entretien de l'espace public, à la tolérance des herbes spontanées et au jardinage au naturel.

Expositions:

- Exposition « Zéro pesticide dans nos villes et villages »
- Exposition « Zéro pesticide dans nos jardins »
- Exposition « Mauvaises herbes, on vous aime »
- Exposition « Herbes en ville »

Brochures et plaquettes:

- Stop aux pesticides!
- Pesticides : une atteinte grave à la santé et à l'environnement
- Entretenir les espaces publics sans pesticide, c'est possible!
- Aujourd'hui nos communes sans pesticide!
- Des herbes en ville? Un choix de votre commune
- Plaidoyer pour des herbes pas si folles
- Les alliés du jardinier
- Calendrier perpétuel "Herbes en ville!"
- Petit manuel d'éco-gestion pour un retour de la nature en ville

Jardifiches:

- 0 Pourquoi jardiner sans pesticides?
- 1 La pelouse
- 2 Terrasses, allées, cours
- 3 Arbustes, haies, rosiers, vergers et fleurs
- 4 Au potager
- 5 Les paillis
- 6 Produits et traitements bio
- 7 Faire confiance aux auxiliaires du jardin
- 8 Le compostage et la récupération des déchets verts
- 9 Un jardin sobre en déchets
- 10 Le lombricomposteur, sans bruit, sans odeur, c'est un super composteur!
- 11 L'eau au jardin
- 12 Des plantes invasives au jardin

Consultez les conditions de mise à disposition sur : <a href="http://www.loiret-nature





1.3 Bienvenue dans mon jardin au naturel – WE portes-ouvertes

Depuis 2011, Loiret Nature Environnement invite chaque année les particuliers à ouvrir les portes de leur jardin le temps d'un week-end, afin de faire connaître et d'encourager leurs pratiques de jardinage « au naturel » auprès des visiteurs.

Ce week-end portes-ouvertes est le moment des rencontres entre jardiniers et amateurs pour échanger pratiques et astuces autour du jardinage au naturel par différents moyens : visite guidée, animation, atelier, quiz, exposition...

En 2020, l'évènement a été recentré autour des pratiques vertueuses pour économiser l'eau au jardin et favoriser la collecte et l'infiltration de l'eau pluviale.

Pour sa 10^{ème} édition en 2020, l'évènement a pu être maintenu les 13 et 14 juin avec un protocole sanitaire

strict, et les 26 jardins ouverts pour l'occasion ont reçu un total de plus de 1500 visites.



Loiret Nature Environnement reconduira l'opération les 12 et 13 juin 2021 avec une mise à l'honneur des *jardins de pluie*.

	Nombre de jardins	Nombre de journées cumulées d'ouverture	Fréquentation totale (nombre de visites)	Météo
2011	19	21	900	Ensoleillé
2012	24	23	700	Couvert, pluie le dimanche matin
2013	23	21,5	1200	Ensoleillé
2014	30	27,5	1748	Ensoleillé, légèrement couvert
2015	36	29,5	1202	Très ensoleillé, couvert le matin
2016	35	31	1034	Couvert, averses tout le weekend
2017	42	38,5	2080	Très ensoleillé, forte température
2018	40	45,5	1830	Couvert avec quelques éclaircies
2019	39	39,5	1950	Ensoleillé, légèrement couvert
2020	26	27	1550	Déconfinement COVID19 Ensoleillé, légèrement couvert





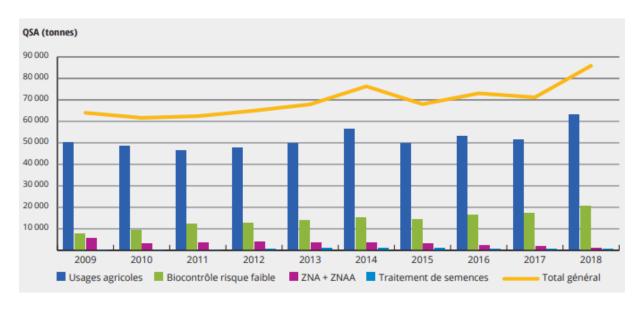




2. Actualités sur les pesticides

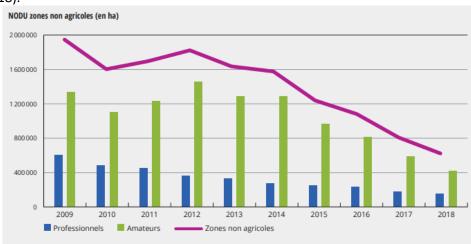
2.1 Evolution des consommations de pesticides en 2018 et 2019¹

Les quantités de substances actives (QSA) vendues étaient de de 85 876 tonnes en 2018 (- 3 % entre 2016 et 2017, + 21 % entre 2018 ; et + 22 %, en moyenne triennale, depuis 2009-2011),



En 2018, les substances actives vendues étaient réparties de la manière suivante :

- ▶ 74 % de produits à usages agricoles hors biocontrôle à risque faible (variations des ventes : 3 % entre 2016 et 2017 et + 23 % entre 2017 et 2018), le glyphosate représentant 11% du total des ventes.
- ➤ 24 % de produits de biocontrôle à risque faible (variation des ventes : + 4 % entre 2016 et 2017 et + 20 % entre 2017 et 2018), le soufre représentant les deux tiers soit 16% du total des ventes.
- > 1% de produits pour traitement de semences (variation des ventes : +1% entre 2016 et 2017 et -17% entre 2017 et 2018)
- ➤ <u>1 % de produits à usages non agricoles</u> (- 31 % entre 2016 et 2017 et 30 % entre 2017 et 2018).



¹ Plan Ecophyto – note de suivi 2018-2019 https://ecophytopic.fr/sites/default/files/2020-02/ecophyto-note-de-suivi-2018-2019-vdef-compresse.pdf



_

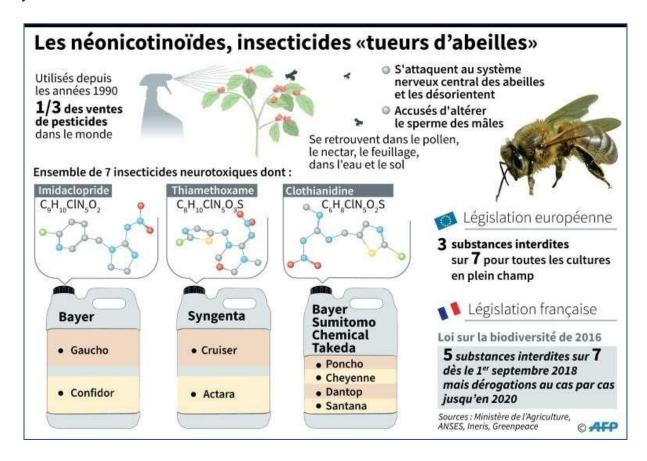
Cette forte baisse des produits à usages non agricoles (-30% entre 2017 et 2018) s'explique par l'entrée en vigueur de la loi Labbé le 1^{er} janvier 2017 et les restrictions d'usage de pesticides sur l'espace public.

La forte hausse des ventes de substances actives en 2018 (+ 21 % entre 2017 et 2018) s'explique, elle, par la réalisation de stocks en prévision de la hausse de la redevance pour pollution diffuse, intervenue au 1er janvier 2019.

En 2019, les quantités totales de substances actives vendues en usages agricoles, hors produits de biocontrôle, ont diminuée de 44% par rapport à 2018 (-28 078 tonnes), avec notamment une diminution de 50% des ventes des produits les plus préoccupants (cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques - CMR) et de 35% pour le glyphosate. Ces évolutions à la baisse compensant l'augmentation des ventes de 2018, diminution aussi constatée pour la moyenne triennale. Ces données provisoires sont issues des déclarations des distributeurs phytopharmaceutiques, réalisées au titre de la redevance pour pollutions diffuses, et communiquées par le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de la Transition Ecologique en attendant la rédaction et la diffusion de la note de suivi sur les ventes de pesticides en 2019, devant paraître début 2021.

2.2 Interdiction des néonicotinoïdes

La Loi biodiversité du 8 août 2016 a instauré l'**interdiction des néonicotinoïdes depuis le 1er septembre 2018**. Des dérogations à cette interdiction pouvaient être accordées jusqu'au 1er juillet 2020.





2020 - Virus de la jaunisse de la betterave

La filière betteravière française a connu une crise en 2020 due au virus de la jaunisse de la betterave, transmis par des pucerons s'étant particulièrement propagés en raison d'un hiver 2019 et d'un printemps 2020 doux. Ce virus a engendré d'importantes pertes de rendement pour la campagne 2020, pouvant aller de 30% à 50%.

21 octobre 2020 : réintroduction des dérogations limitées jusqu'au 1er juillet 2023 pour l'utilisation de semences traitées avec des néonicotinoïdes dans le cadre de l'adoption du projet de loi relatif aux conditions de mise sur le marché de certains produits phytopharmaceutiques en cas de danger sanitaire pour les betteraves sucrières.

2.3 Zones de Non Traitement (ZNT)

Rappel de l'historique de la règlementation sur les ZNT :

- 2006 : première apparition dans le droit de Zones de Non Traitement pour les cours d'eau.
- 2009: l'Europe impose la protection des riverains.
- 2014 : les préfets sont chargés de fixer les conditions de protection des personnes vulnérables (loi d'Avenir pour l'Agriculture).
- 6 juillet 2016 : abrogation de l'arrêté de 2006 encadrant l'utilisation des pesticides agricoles suite à un recours de pomiculteurs.
- 4 mai 2017 : adoption d'un nouvel arrêté ministériel en remplacement de celui de 2006, toujours sans zones de non traitement aux pesticides à proximité des habitations, protection des cours d'eau selon une cartographie départementale réalisée par les DDT.

Recours pour la protection des riverains :

Suite à des recours de nombreuses associations, l'arrêté de 2017 est partiellement cassé le 26 juin 2019 par le Conseil d'État au motif «qu'il ne prévoit pas de protection des riverains» comme le demande le règlement européen de 2009.

En Juillet 2019, l'ANSES, appelée à analyser la dangerosité des pesticides à moins de 3, 5 et 10 mètres, recommande « de faire mieux de préférence » et « a minima de ne pas descendre en dessous ».

Le gouvernement lance à l'automne 2019 une **consultation publique** sur son projet de nouvel arrêté qui rencontre une implication record de la société civile (plus de **53 600 participations**) pour aller bien au-delà des 3 à 10 mètres proposés dans les textes mis en consultation.

L'arrêté ministériel du 27 décembre 2019 adopte la définition de zones de non traitement allant de 5 à 10 mètres à proximité des habitations selon les cultures (20 mètres pour quelques produits les plus toxiques) et propose des « chartes d'engagement » locales pouvant permettre de réduire ces distances minimum (3 à 5 mètres).

Dans le Loiret, une concertation du public sur le projet de **charte départementale d'engagements des utilisateurs agricoles de produits phytopharmaceutiques** est menée en ligne par la Chambre d'Agriculture du 27 mars au 24 juin 2020, et la charte est **adoptée par le Préfet le 30 juin 2020**.

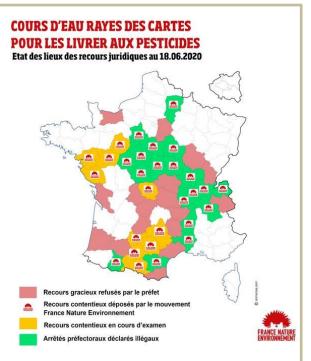
https://centre-valdeloire.chambres-agriculture.fr/fileadmin/user_upload/Centre-Val-de-Loire/122_Inst-Centre-Val-de-Loire/Votre Chambre/CA45/Actualites_agenda/2020/Documents/ZNT_Charte_45_definitive.pdf



Recours pour la protection de l'environnement :

L'arrêté préfectoral adopté en 2017 ne prévoyant que la protection des surfaces en eau de plus de 1 hectare, et retirant ainsi de toute protection une part importante des surfaces en eau (exemple de perte chiffrée de surface en eau : 30% dans le Tarn et à 43% en Indre et Loire²), de nombreux recours ont été déposés notamment par les associations France Nature Environnement. Cela a été le cas en région Centre-Val de Loire par FNE-Centre-Val de Loire.

En juin 2020, la justice répond favorablement au recours contentieux déposé par FNE-CVL et annule tous les arrêtés de la région Centre-Val de Loire sur les zones de non-traitement près des points d'eau.



Un nouvel arrêté préfectoral est publié le 28 octobre 2020 et intègre la protection, à l'aide de zones de non traitements, de toutes les surfaces en eau (cours d'eau et plans d'eau sans limite de surface).

2.4 Projet de modification de l'arrêté du 4 mai 2017, relatif à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques

Du 2 juillet 2020 au 16 août 2020, le Ministère de la Transition Ecologique a soumis à consultation du public un projet d'arrêté relatif aux mesures de protection des personnes, modifiant l'arrêté du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.

Ce projet d'arrêté vise à renforcer la Loi Labbé en interdisant l'utilisation de pesticides dans tous les lieux de vie dès le 1er juillet 2022. Ces interdictions comprennent notamment les cimetières, les terrains de sport (sauf terrains de sports de haut niveau ayant une dérogation), les zones d'habitations et jardins des copropriétés, les parcs et jardins privés, les résidences hôtelières, les campings, les jardins familiaux, les parcs d'attraction, les zones commerciales, les lieux de travail, les établissements d'enseignement et les établissements de santé.

L'interdiction sera **étendue au 1er janvier 2025 aux terrains de sport de haut niveau**, qui sont soumis à des exigences particulières liées aux compétitions nationales et internationales.

Ces interdictions ne s'appliqueront pas pour :



² FNE

- les produits à faible risque, les produits de biocontrôle et les produits autorisés en agriculture biologique ;
- les traitements et mesures nécessaires à la destruction et à la prévention de la propagation des organismes nuisibles et les traitements par des produits phytopharmaceutiques qui s'avèrent nécessaires pour lutter contre un danger sanitaire grave menaçant la pérennité du patrimoine historique ou biologique et ne pouvant être maîtrisé par un autre moyen, y compris une méthode non chimique.

<u>Important : ce texte est un projet d'arrêté et n'as pas encore été adopté au jour de la publication de ce texte.</u>

2.5 Condamnation de Monsanto/Bayer

Le 21 octobre 2020, la Cour de Cassation a validé la condamnation de Monsanto/Bayer face à l'agriculteur Paul François intoxiqué en avril 2004 en inhalant accidentellement les vapeurs d'un herbicide (le lasso). En février 2012, il fut le premier agriculteur du monde à faire condamner Monsanto devant un tribunal.



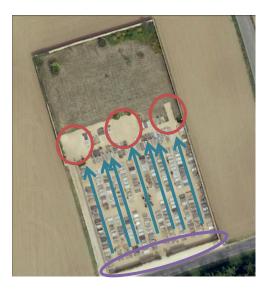
3. La gestion sans pesticide des cimetières

Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires dans les cimetières repose sur une réflexion autour de 3 axes :

- 1. Accepter les plantes spontanées. Appliquer à l'échelle du cimetière le principe de la gestion différenciée permet d'identifier des zones où la présence de ces plantes est acceptable.
- 2. Limiter le développement des plantes spontanées, à la fois en adoptant des méthodes dites préventives (paillage des massifs et utilisation de plantes couvre-sol) et en anticipant leur développement lors de nouveaux aménagements ou dès la conception.
- 3. En dernier recours, les éliminer en utilisant des méthodes dites curatives.

3.1 Première étape : le diagnostic

La mise en place du « zéro phyto » sur un cimetière ne s'appuie pas sur une solution unique mais sur une combinaison de solutions (à l'instar de l'ensemble du territoire urbanisé), il est donc indispensable de connaître parfaitement l'organisation du cimetière pour préparer un plan de gestion adapté, réaliste et réalisable.

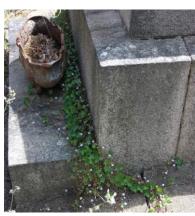


Un diagnostic préalable permet notamment d'identifier :

- des espaces inutilisés, pouvant être spacieux ou très étroits
- des pieds de murs aménageables
- des espaces de circulation pas toujours indispensables (dans le cimetière en photo : l'ensemble des sépultures sont accessibles par les allées matérialisées par les flèches: les autres allées ne sont pas indispensables).

Toutes ces surfaces pourraient être aménagées de façon à limiter les besoins en désherbage (enherbement, massifs, plantes couvre-sol...)

3.2 Acceptation de la végétation spontanée



Le diagnostic permet non seulement de connaître tous les espaces devant être entretenus et de concevoir un plan de gestion différenciée de ces espaces, mais il est aussi l'occasion d'identifier les plantes spontanées qui les colonisent. La préservation de ces plantes peut être importante dans le cadre du maintien voire du développement de la biodiversité. Sans oublier que leurs caractéristiques peuvent en faire d'excellentes alliées pour la couverture du sol, plus efficaces que l'enherbement par semis ou l'implantation de couvre-sol.

Cymbalaria muralis, la cymbalaire des murs ou ruine-de-Rome, est une petite plante vivace esthétique et non envahissante



3.3 Méthodes préventives : exemples d'aménagements





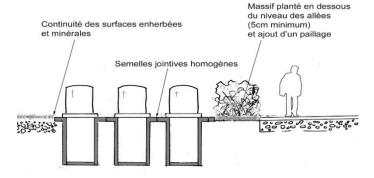
Les allées :

- Aménager en tenant compte du passage de véhicules lourds ainsi que l'accès aux personnes à mobilité réduite
- Pavés et dalles non jointoyés peuvent servir d'accès ; opter pour des allées sans bordure : une tonte permettra de limiter le développement de l'herbe.
- Adapter le type de gazon : il existe des gammes adaptées au type de sol et sélectionnées pour avoir une pousse lente (moins de tontes)

Les entre-têtes et entre-tombes végétalisés :

- Privilégier des plantes carpettes (pas plus de 5 cm) pour éviter la retombée de végétaux sur les pierres tombales
- Sélectionner des végétaux demandant peu d'entretien, résistant à la sécheresse, tolérant le piétinement, de faible hauteur
- Définir les végétaux et la densité de plantation suivant le type de substrat en place

Dans le cimetière de Saint-Brisson-sur-Loire (45), les sedums colonisent les espaces entre-tombes en lieu et place des herbes indésirables.



Les entre-têtes et entre-tombes maçonnés

- prévoir des semelles jointives homogènes et de bonne qualité
- au niveau de la transition avec une surface végétalisée, ajuster le niveau de la semelle pour faciliter la tonte (surface enherbée) ou permettre la mise en place de paillage (massif)





Jardins du souvenir

Aménager des espaces contribuant à faire entrer le végétal dans des cimetières habituellement minéralisés

ci-contre : jardin du souvenir à Saint-Jeande-Braye (cimetière Fredeville)

3.4 Méthodes curatives

Comme sur le reste du territoire communal, plusieurs matériels s'avèrent efficaces pour éliminer l'herbe spontanée là où elle n'est pas souhaitée. Sur les surfaces imperméabilisées le désherbage thermique et le balayage peuvent être adaptés. Sur les surfaces perméables, les matériels mécaniques sont plus appropriés.





Il existe des matériels particulièrement adaptés pour intervenir dans des espaces très étroits en simplifiant le travail du personnel technique (houe maraichère), certains équipements mécanisés ayant même été spécialement adaptés pour intervenir dans les allées des cimetières (cicontre le StabNet®70 fait 70 cm de large).

3.5 Communication

Dans le cadre d'une transition dans les pratiques d'entretien d'un cimetière (arrêt des pesticides, enherbement des allées...), la mise en place de panneaux d'information est nécessaire pour sensibiliser les habitants et faire accepter cette transition.





Une opération de végétalisation peut aussi être réalisée avec les habitants et visiteurs du cimetière, avec une communication en amont (invitation à participer) et en aval pour présenter les résultats (articles de presse et article dans le bulletin municipal par exemple). L'organisation de chantiers participatifs avec les habitants permet une plus grande compréhension, et donc acceptation, de la démarche.



Affiche, panneau et article réalisés par Sologne Nature Environnement pour la végétalisation du cimetière de Couffy (41).



4. Retours d'expériences

4.1 Lorcy





Allées principales

<u>Type de revêtement</u> : Sable

(conservé)

Méthode d'entretien : Désherbage

manuel

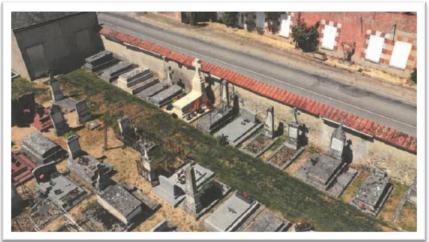
Nombre de passages annuels : 60 Outils utilisés : Binette et râteau à

feuilles

Allées secondaires

<u>Type de revêtement</u> : Semis de pelouse en vue d'enherbement. <u>Méthode d'entretien</u> : Tonte et débroussaillage mécanique. <u>Nombre de passages annuels</u> : 24

<u>Outils utilisés</u> : Tondeuse, débrousailleuse et souffleur.





Végétaux choisis : Gazon.



Entre-tombes

<u>Morphologie</u>: Tombes collées ou tombes

espacées (20 à 30 cm).

<u>Méthode d'entretien</u>: Démoussage manuel pour les tombes jointées, implantation de

vivaces couvre-sol, mise en place d'aménagements minéraux (géotextile recouvert de graviers) et brulage des indésirables sur ces parties gravillonnées.

Nombre de passages annuels : 2

Outils utilisés : Arrachage manuel et bruleur

thermique.

<u>Végétaux choisis</u>: Couvre-sol type géranium vivaces, pervenches, sauge vivace.

Bilan

Difficultés rencontrées :

- Projection de résidus de tonte sur les tombes et souillures induites.
- Entretien de l'allée principale (conservée en sable) qui demande beaucoup de temps de travail.
- Difficultés d'acceptation de l'enherbement par certains administrés (cas de désherbage sur 20cm autour de la tombe).
- Jaunissement de la pelouse avec la sécheresse (restrictions d'eau) qui ne facilite pas l'acceptation de la démarche.

« La végétation apporte un effet chaleureux et c'est un gain de temps important par rapport à l'entretien des allées en sable. » Cédric Hérédia, agent technique

Réponses identifiées pour les résoudre :

- Le souffleur après la tonte règle le problème posé par les souillures.
- Enherbement des allées principales envisagé à terme.
- Communication permanente à l'entrée du cimetière sur l'enherbement comme volonté de la municipalité.

« En 2015, la municipalité a fait le choix, anticipé par rapport à la loi Labbé, de ne plus recourir aux produits phytosanitaires dans tous les espaces communaux. Le choix d'intégrer l'entretien de nos deux cimetières n'a pas été simple à faire, mais il a été fait. Plutôt que de tâtonner, la Municipalité a choisi de collaborer avec LNE et Fredon Centre-Val de Loire pour définir la démarche et préciser la hiérarchisation de ces espaces et de leur traitement. Le choix a été fait de végétaliser certaines allées de nos cimetières. La principale difficulté rencontrée est essentiellement liée à l'acceptation de la part de nos administrés. Nous communiquons mais nous savons que cela prendra du temps... Pour nous, les élus et notre agent technique, l'opération est un succès. L'idée est de ne pas faire marche arrière.»

Christophe Bauer, Maire



Pour plus d'information :

Cédric Hérédia, agent technique <u>mairielorcy@wanadoo.fr</u> - 06.42.45.08.10





4.2 Saint Germain des Prés

Superficie du cimetière : **5960 m2**

Date du passage à une gestion du cimetière



Allées principales

<u>Type de revêtement</u> : Enrobé <u>Méthode d'entretien</u> : Mécanique Nombre de passages annuels : 6

<u>Outils utilisés</u>: Désherbeur thermique, Pic Bine et

rotofil électrique







Allées secondaires

 $\underline{\text{Type de revêtement}}: \text{Pelouse, gravillon}.$

<u>Méthode d'entretien</u> : Mécanique <u>Nombre de passages annuels</u> : 12

<u>Outils utilisés</u>: Tondeuse, rotofil électrique.

<u>Végétaux choisis</u>: Mélange de gazon (fétuque ovine, fétuque rouge, Koeléria, Ray grass et

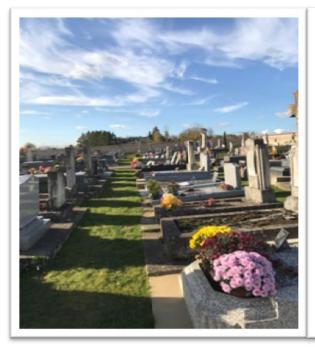
Lotier).

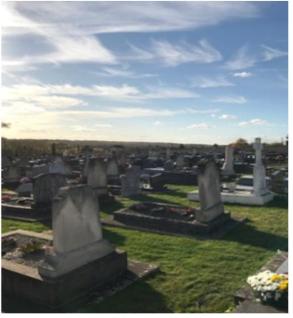
AVANT





APRÈS







Entre-tombes

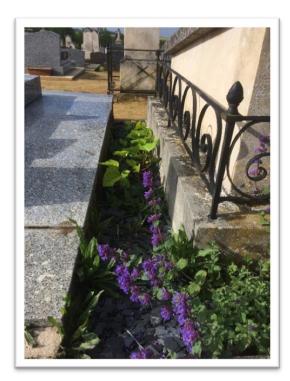
<u>Morphologie</u>: Très hétérogène: tombes collées, jointement ou tombes espacées. <u>Méthode d'entretien</u>: désherbage et paillage, taille de l'espace inter-tombes pour les

tombes espacées environ 20 cm. Nombre de passages annuels : 6

Outils utilisés : sécateur et transplantoir truelle

<u>Végétaux choisis</u>: Vivaces (phlomis, aubrieta, phuopsis, helianthum, thymus, nepeta, aurinia

et *hedera*).





Malgré la sécheresse de l'été 2020, le lotier agrémentait de fleurs les allées latérales du cimetière.



Bilan

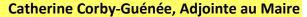
Difficultés rencontrées :

- Structure du sol très compliquée à travailler et très pauvre.
- Difficulté à faire accepter la fin des pesticides dans le cimetière et donc l'acceptation des nouveaux aménagements.

Réponses identifiées pour les résoudre :

- Choix d'espèces pour la plantation adaptées au sol.
- Mise en place d'une pelouse à faible entretien.

« Malgré de premières remarques négatives de la part des usagers lors de leur visite au cimetière au début de la végétalisation, ces mêmes visiteurs sont maintenant convaincus de l'intérêt de cette nouvelle gestion de l'espace. L'aspect visuel d'un espace qui « verdit » rend le site agréable et apaisant. Les vivaces « s'installent ». Les insectes reviennent. L'engazonnement et les plantations inter-tombe facilitent le travail des agents. La réussite de gestion en « zéro pesticide » de ce lieu de mémoire, permet une sensibilisation et une acceptation plus large de ce mode de gestion différenciée pour d'autres sites. C'est pour l'équipe municipale une belle preuve de soutien dans les orientations prises en faveur d'une gestion durable des espaces verts. »







Pour plus d'information :Cédric Delandre, Responsable des Services
Techniques

service-technique@saint-germain-des-pres-loiret.fr - 02 38 94 65 74

« Nous avons lancé la végétalisation du cimetière par l'engazonnement des allées en sable (et j'espère à l'avenir, dans les allées en gravillon), la plantation de plusieurs arbres ainsi que la mise en place de massifs et des inters-tombes en plantes vivaces pour remplacer les annuelles. Les premiers temps ont été compliqués avec l'arrêt du phytosanitaire. Nous avons dû passer beaucoup plus de temps et travailler manuellement. Mais la végétalisation nous a permis un entretien beaucoup plus simple avec la tonte des allées et l'utilisation ponctuelle de désherbeur thermique. Ce changement est au final une très bonne chose, aussi bien au niveau écologique que pour le confort de travail. Le seul petit inconvénient, est le fait de se mouiller les pieds avec la rosée!»

Romain Duport, agent des espaces verts



4.3 Saint Jean de Braye

Allées principales

Type de revêtement : calcaire, sables et bitume. Méthode d'entretien : manuel et mécanique. Nombre de passages annuels : 4 à 6 Outils utilisés : Binette, houe maraîchère et désherbeur mécanique.

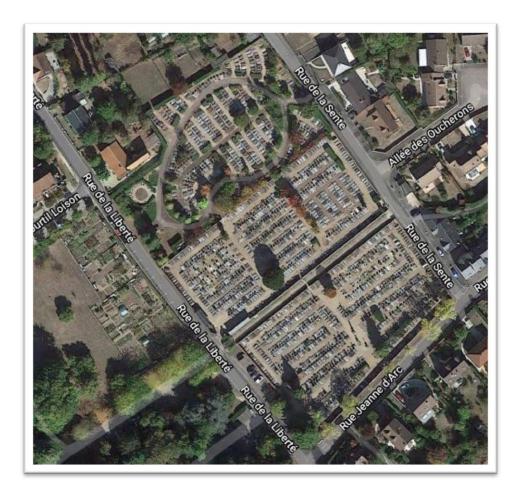
Allées secondaires

Type de revêtement : pelouse.

Méthode d'entretien : tontes.

Nombre de passages annuels : 5 à 6

Outils utilisés : tondeuse



Entre-tombes

Mulching et Rotofil

<u>Morphologie</u>: espace irrégulier (entre 3 et 40cm). <u>Méthode d'entretien</u>: mécanique et manuel.

Nombre de passages annuels : 4 à 7

<u>Outils utilisés</u> : désherbeur thermique ou couteaux <u>Végétaux choisis</u> : plante couvre sol, ou résine ciment ou perméo de couleur ou naturel.

Derrière de tombes

<u>Végétaux</u>: Prairie fleurie annuelles ou et vivaces <u>Taille de l'espace</u>: entre 40cm et 80 cm. Méthode d'entretien: semé au printemps ou

automne, fauche à l'automne.

Nombre de passages annuels : 2 par an

Outils utilisés : tondeuse.

« Forts de l'expérience du cimetière paysagé que nous avons également, les élus sont porteurs de ce projet de végétalisation du cimetière du bourg. Après avoir essuyé pas mal de plaintes, le retour des habitants est plutôt positif depuis un an. »

Franck FRADIN, Adjoint au Maire



Bilan

Difficultés rencontrées :

- La végétalisation s'inscrit sur un temps long qui ne répond pas aux exigences d'immédiateté, et peut donc être longue à faire accepter.
- Difficultés au semis (ou à l'installation de plantes) en raison de la rémanence des pesticides, utilisés par le passé, dans le sol.

Réponses identifiées pour les résoudre :

- Apport de terre végétale à certains endroits
- Être patient sur les résultats attendus et faire des essais de plantation (plantes arbustes...).
- Diversifier les réponses en passant par du minéral et de la végétalisation.
- Amener à voir ces cimetières comme des parcs de recueillement et de tranquillité, y compris avec des petits sanctuaires pour la biodiversité.

« Les agents se sont appropriés cet espace comme un parc à requalifier et à entretenir. Nous devons encore poursuivre notre travail car notre cimentière du vieux bourg est grand. L'objectif est de voir une faune réapparaître et c'est une réussite depuis 2020 avec la présence d'insectes, d'oiseaux, mais également de salamandres. »

Frédéric Viaud, Responsable du Pôle Environnement

Et aussi, le cimetière paysager de Frédeville à Saint Jean de Braye :









Pour plus d'information :

Frédéric Viaud, Responsable du Pôle Environnement <u>fviaud@ville-saintjeandebraye.fr</u> - 02 38 52 40 59



4.4 Saint Pryvé Saint Mesmin

Superficie du cimetière : 1 hectare

Date du passage à une gestion du cimetière sans pesticide : **2006**

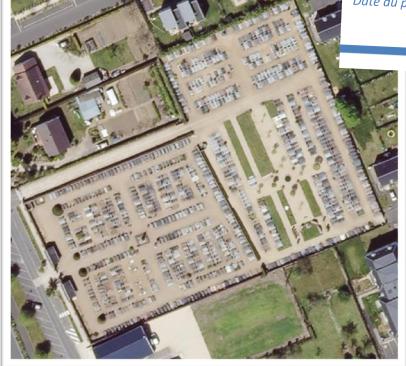


Photo aérienne du cimetière (avant végétalisation de la nouvelle partie)

Allées principales et secondaires

	Vieux cimetière	Nouveau cimetière
<u>Type de revêtement</u> :	Gravillons	Engazonnement
<u>Méthode d'entretien</u> :	Désherbage	Tonte
Nombre de passages annuels :	+ ou - 1 fois par semaine selon l'enherbement	Manque de recul
<u>Outils utilisés</u> :	Ratissoires oscillantes, binette à roue, Ripagreen	Tondeuse, Reciprocator.
Végétaux choisis :		Gazon spécifique cimetière à pousse lente.

Entre-tombes

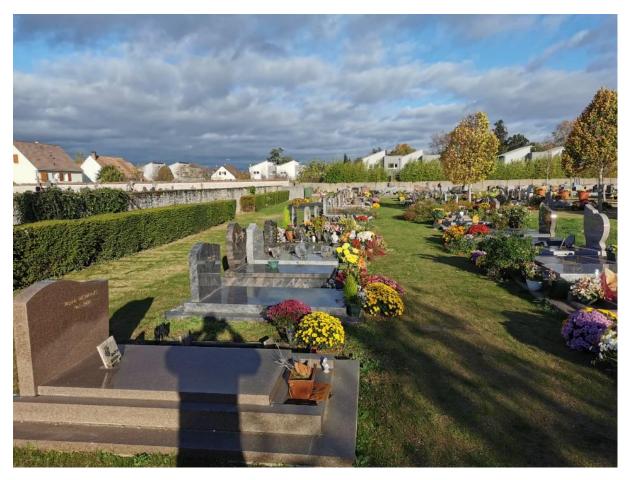
Morphologie: Très hétérogène (tombes collées, jointement, tombes espacées...).

<u>Taille de l'espace inter-tombes</u> : Entre 0 cm et 50 cm. <u>Méthode d'entretien</u> : Désherbage manuel ou thermique

Nombre de passages annuels : + ou - 1 fois par semaine selon l'enherbement.

<u>Outils utilisés</u> : Ratissoires oscillantes, Ripagreen. <u>Végétaux choisis</u>: Fleurissement spontané.









Pour plus d'information : Ludovic Tiberi, Responsable Environnement, Cadre de Vie <u>ltiberi@saint-pryve.fr</u> - 06 29 65 06 25

